

Décision

Générale

modern

Décision n° 2000-0863/PR/MEN portant organisation d'un concours Professionnel de recrutement d'un inspecteur du second degré pour l'Enseignement des Sciences Physiques.

n° 2000-0863/PR/MEN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Date de publication
13 novembre 2000

Numéro JO
n° 21 du 15/11/2000

Date du numéro
15 novembre 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Le registre d'inscription sera ouvert ultérieurement. Les épreuves du concours Professionnel de recrutement d'Inspecteurs de l'Education nationale, auront lieu à une date qui sera communiquée par voie de Note de Service du Directeur Général. Les jurys du concours de recrutement sont constitués comme suit: Président

- Le Directeur Général de l'Education Nationale ou son Représentant. Membres
- Un Représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale et de deux Inspecteurs.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH